



Catalogue des prestations de réséda proposées aux responsables d'équilibre

Version du 1er janvier 2026

Préambule

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par réséda aux responsables d'équilibre, conformément à la délibération du 19 juin 2025 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant décision sur les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Elles sont fournies dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques. Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site Internet réséda www.reseda.fr.

La catégorie des prestations

Ce catalogue contient uniquement des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes et sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur (contrat GRD-RE).

Réalisation des prestations

Les délais de réalisation indiqués sont des délais standards. Ainsi les délais confirmés peuvent varier autour de cette valeur suivant la charge de la période.

Les principes de définition des prix

Le tarif appliqué est actuellement le tarif en vigueur au moment de la réalisation de la prestation ; d'ici le 01/08/2026 au plus tard, le tarif appliqué sera celui en vigueur au moment de la demande de prestation.

Les prestations étant réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux, les niveaux des prix sont fixés par la décision de la CRE mentionnée en préambule.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année au 1er août, par application d'un pourcentage d'évolution égal au pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 001763852).

Pour des prestations en masse, nous consulter.

Les canaux d'accès

Pour exprimer leur demande de prestation, les responsables d'équilibre s'adressent à l'Accueil GRD :

- de préférence par mail à accueilgrd@reseda.fr
- ou par téléphone au 03 87 34 37 57 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Tableau de synthèse des prestations

Intitulé		Tarif en € HT par mois
Equivalent flux S507 (Excel)	Transmission du périmètre réséda	Non facturé
Flux R18	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation	Non facturé
Flux R19	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation	Non facturé
Flux S570	Transmission des données ARENH	Non facturé
Flux S501	Transmission des Bilans	225,40
Flux S502-S503	Transmission des Bilans détaillés par sous-profil	659,51
Flux S505	Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur/acheteur	1 438,42
Flux S521	Transmission des courbes de charge des sites télérelevés, agrégées par fournisseur ou par filière de production	770,77

Fiche S507 équivalent

Transmission du périmètre réséda

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés à son périmètre.

Prestations élémentaires comprises

La prestation comprend l'envoi des éléments suivants (au format Excel) :

- le code EIC du responsable d'équilibre ;
- l'identifiant du point de service ;
- le type de données, consommateur « CONS » ou producteur « PROD » ;
- le profil affecté si profilé ;
- le code du fournisseur pour les sites de consommation en contrat unique ;
- les dates de début et de fin d'activité.

Prix

Non facturé

Fréquence et délais de transmission

M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Fiche R18

Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la consommation ajustée d'un site rattaché à son périmètre sur le réseau de réséda, et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.

Prestations élémentaires comprises

La prestation comprend l'envoi des consommations

- au pas 5 minutes
- ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site »
- ajustées des corrections des effacements
- validées.

La prestation est réalisée pour les PDS (points de service) pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

Prix

Non facturé

Fréquence et délais de transmission

M+1 : le 15^e jour du mois M+1

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée d'un site rattaché à son périmètre sur le réseau de réséda, et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.

Prestations élémentaires comprises

La prestation comprend l'envoi des consommations

- au pas 5 minutes
- ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site »
- ajustées des corrections des effacements
- validées.

La prestation est réalisée pour les PDS (points de service) pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

Prix

Non facturé

Fréquence et délais de transmission

S+1

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission des données ARENH

Description

La prestation est souscrite par le responsable d'équilibre dont l'un au moins des fournisseurs a souscrit à l'ARENH. La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, à RTE et au responsable d'équilibre, les données permettant d'établir la consommation constatée en application de l'article R. 336-28 du code de l'énergie.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la consommation constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Ecartés dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE-Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site.

Prestations élémentaires comprises

Les données transmises sont les suivantes :

- la courbe de charge des consommations estimées des Sites Profilés rattachés au périmètre d'équilibre du responsable d'équilibre ;
- la courbe de charge télérelevée des consommations ajustées des sites télérelevés rattachés au périmètre d'équilibre du responsable d'équilibre et corrigée des NEB excédentaires des clients télérelevés.

Prix

Non facturé

Fréquence et délais de transmission

S+1 : avant le vendredi de S+1 à 12h
M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission des Bilans

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés ci-dessous, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre d'équilibre.

Prestations élémentaires comprises

Transmission de :

- la courbe de charge agrégée des consommations estimées,
- la courbe de charge agrégée des productions estimées,
- la courbe de charge agrégée des consommations télérelevées,
- la courbe de charge agrégée des productions télérelevées.

Prix

225,40 € / mois

Fréquence et délais de transmission

S+1 : avant le vendredi de S+1 à 12h
M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1
M+12 : avant le 5 du mois M+12 *
A+2 : avant la fin du mois de septembre A+2 *

* A+2 pour les semaines RDF portant sur les périodes jusqu'au 04/10/2024 inclus, **ou** M+12 pour les semaines RDF portant sur les périodes à partir du 05/10/2024 inclus.

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission des Bilans détaillés par sous-profil

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de charge estimées par sous-profil pour chaque semaine S, suivant la composition de son portefeuille.

Prestations élémentaires comprises

Transmission du (des) flux agrégé(s) :

- Sous-profil de consommation : flux S502

et / ou

- Sous-profil de production : flux S503

Prix

659,51 € / mois

Fréquence et délais de transmission

S+1 : avant le vendredi de S+1 à 12h
M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1
M+12 : avant le 5 du mois M+12 *
A+2 : avant la fin du mois de septembre A+2 *

* A+2 pour les semaines RDF portant sur les périodes jusqu'au 04/10/2024 inclus, **ou** M+12 pour les semaines RDF portant sur les périodes à partir du 05/10/2024 inclus.

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur / acheteur

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de charge estimées par sous-profil et par fournisseur / acheteur pour chaque semaine S, suivant la composition de son portefeuille.

Prestations élémentaires comprises

Transmission des courbes agrégées par sous-profil de production et / ou sous-profil de consommation.

Prix

1 438,42 € / mois

Fréquence et délais de transmission

S+1 : avant le vendredi de S+1 à 12h
M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1
M+12 : avant le 5 du mois M+12 *
A+2 : avant la fin du mois de septembre A+2 *

* A+2 pour les semaines RDF portant sur les périodes jusqu'au 04/10/2024 inclus, **ou** M+12 pour les semaines RDF portant sur les périodes à partir du 05/10/2024 inclus.

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)

Transmission des courbes de charge des sites télérelevés, agrégées par fournisseur ou par filière de production

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés suivants pour chaque semaine S : les courbes de charge agrégées des sites télé-relevés de consommation, ventilées par fournisseur / domaine de tension et fournisseur / calendrier fournisseur non profilable ; ainsi que les courbes de charge agrégées des sites télé-relevés de production ventilées par filière de production.

Prestations élémentaires comprises

Transmission des courbes de charge agrégées des sites télé-relevés de consommation, ventilées par fournisseur / domaine de tension et fournisseur / calendrier fournisseur non profilable ; ainsi que les courbes de charge agrégées des sites télé-relevés de production ventilées par filière de production.

Prix

770,77 € / mois

Fréquence et délais de transmission

S+1 : avant le vendredi de S+1 à 12h
M+1 : le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1
M+12 : avant le 5 du mois M+12

Mode de transmission

FTP / SFTP du RE, ou SFTP réséda (ou mail)